

# Marmau, sentier de sculptures

5 résidences de création pour une porte vers la biennale 2020

**Association Marmau**

**Quartier Elizaberri**

**64240 Hasparren**

**Mail : marmausculpture@gmail.com**

## Appel à candidatures

### Contexte :

L'association "MARMAU" porte le nom du lieu dit « Marmau », en pleine zone pastorale dans un site naturel exceptionnel des landes communales de HASPARREN (partie nord du Pays Basque (*Iparralde*) - Pyrénées Atlantiques 64). Elle a été créée en octobre 2011 par les divers utilisateurs du site afin de protéger et valoriser le lieu en y proposant une mise en valeur par la création d'un sentier de sculptures monumentales. Autour de ce sentier, l'association souhaite coordonner, promouvoir et protéger l'environnement naturel du site (Faune, flore, bétail). Les sculptures sont disposées le long d'un parcours d'environ 5 km, sur une période de mai à septembre.

### Description du projet

Le projet 2019 de résidences de création entend préparer l'évolution de l'événement vers une biennale. La programmation 2019 prévoit 5 résidences de création de 15 jours destinées aux artistes professionnels pratiquant la sculpture monumentale. Ils travailleront sur le thème de « la porte ».

L'idée étant de créer une oeuvre destinée à marquer l'entrée du sentier. Lorsque le rythme de la biennale sera lancé, la porte réalisée lors de cette 1<sup>ère</sup> édition « nouvelle formule » restera jusqu'à la deuxième pour ensuite faire l'objet d'une nouvelle résidence de création. Cela permet entre 2 biennales de conserver une pièce et de marquer/baliser le sentier.

À l'issue de ces résidences de printemps, le public sera amené, durant l'été, à voter pour la sculpture qui le touche le plus. Mi août un temps fort dévoilera la porte retenue. C'est elle qui restera en place jusqu'à la 1<sup>ère</sup> biennale en 2020.

Les résidences se dérouleront sur 6 semaines. 3 ateliers de création à destination des scolaires seront proposés au cours de cette période (mené par un intervenant spécifique), afin de se questionner sur la sculpture monumentale au sein d'un paysage et sur la notion de « porte ».

De même, 3 soirées conte se tiendront durant les résidences, au pied des créations en cours et sur le sentier en déambulation ; le contenu de ces soirées aura un lien (patrimoine naturel, légendes, vie de la cité...) avec le territoire. Durant l'été des visites guidées bilingues (basque-français) seront programmées tant pour présenter le travail de résidence que pour valoriser le sentier de Marmau et le patrimoine naturel qu'il représente.

Mi-août, une cérémonie désignera la porte qui a été plébiscitée par le public et sera suivie d'une soirée concert par la programmation d'un groupe basque.

### **Lieu de la Résidence :**

Les résidences se dérouleront directement sur le site, à l'entrée du sentier du lieu-dit de Marmau, quartier Elizaberri.

Les visites guidées débuteront sur le site des résidences et se poursuivront sur les 5 km du sentier.

Les soirées conte se feront sur le site des résidences et parfois en déambulation sur le sentier. La cérémonie se tiendra sur le site des résidences.

### **Moyens matériels et humains :**

L'association a pour but d'impliquer les habitants et usagers du sentier afin de ne pas proposer un événement déconnecté du territoire sur lequel il se déploie. Aussi L'association fédère un groupe de bénévoles qui vient en appui sur différents aspects : technique, hébergement des artistes, prêt de matériel, communication.

Chaque artiste en résidence vient avec son propre matériel. Néanmoins, le Conseil d'Administration de l'association étant composé pour partie de sculpteurs, ceux-ci pourront venir apporter le soutien matériel nécessaire au bon déroulement des résidences. De même des bénévoles de l'événement mettront à disposition leur savoir-faire technique et leur matériel au profit du projet.

### **Période de la réalisation**

Les 5 résidences se déroulent entre le 17 mai et le 28 juin.

Les portes sont exposées au public du 28 juin au 18 août.

### **Calendrier**

17-31 mai 1ère résidence

17-24 mai semaine solo 1

24 mai-7 juin 2e résidence

24-31 mai semaine commune 1+2 // 1er atelier scolaire

31 mai-14 juin 3e résidence

31 mai-7 juin semaine commune 2+3 // 2e atelier scolaire // soirée conte

7-21 juin 4e résidence

7-14 juin semaine commune 3+4 // 3e atelier scolaire // soirée conte

14-28 juin 5e résidence

14-21 juin semaine commune 4+5 // soirée conte

21-28 juin semaine solo 5

1er juillet - le 18 août 4 visites guidées bilingues

10 août Cérémonie de la porte + concert

Exposition de la porte sélectionnée par le public jusqu'au lancement de la biennale 2020

Une aide à la création sera versée aux participants durant la résidence, **sous réserve de l'attribution des subventions par les collectivités locales, départementales et régionales.** Elle devrait correspondre, à un forfait de 2000 € par participant tout compris (aide à la création, rémunération de l'artiste; l'hébergement et la nourriture chez l'habitant) plus participation forfaitaire aux frais de déplacement selon le lieu d'habitation.

**dossier d'inscription à envoyer, avant le 20/04/2019 à :**

( veuillez mentionner si une période est préférée. Si cela est possible, nous en tiendrons compte)

**Association MARMAU, quartier Elizaberri 64240 Hasparren ou par mail  
**marmausculpturel@gmail.com****

**La décision du choix des sculpteurs sélectionnés par le comité de sélection pour chaque résidence sera donnée au plus tard le 7 avril 2019**

**Dossier :**

- la fiche de présentation du sculpteur
- attestation responsabilité civile
- le numéro d'ordre à la maison des artistes
- un synopsis du projet, avec contraintes techniques

**Les dossiers incomplets ou présentés trop succinctement ne seront pas étudiés.**

NB : L'association "MARMAU" ne prend pas de pourcentage s'il y avait une vente d'œuvre.

L'œuvre exposée sera sous la propre responsabilité des sculpteurs et **ne sera pas assurée par l'association**. Chaque sculpteur pourra contracter les assurances qu'il souhaite.

L'exposant cède à l'association MARMAU, pour les besoins de la promotion, les droits de diffusion et de reproduction photographiques de l'œuvre créée.

Nous demanderons à chaque exposant d'adhérer à l'association MARMAU (20 €).

N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire pour d'autres renseignements.

## **fiche de présentation du sculpteur**

Merci de joindre tous documents utiles: CV, book, CDROM, photos, textes, citations....

- NOM et prénom :
- Pseudonyme éventuel (nom d'artiste qui sera mentionné sur les supports de communication):
  
- Adresse :
  
- Téléphone (s) :
  
- e-mail :
  
- Site web:
  
- Numéro d'ordre de la Maison des Artistes :
  
- Numéro d'ordre AGESEA :
  
- Numéro Siret :
  
- Autre situation sociale (précisez) :
  
- Éléments biographiques et parcours artistique (expositions les plus récentes):
  
- Démarche artistique :